

Bicarbonate de Soude

Le Bicarbonate de soude est une substance naturelle approuvée comme ingrédient alimentaire sous le numéro CAS N° 144-55-8 et ne représente aucun risque sur la santé humaine et animale et sur l'environnement. L'intérêt du Bicarbonate de Soude comme agent de protection fongicide est reconnue par la commission européenne. Son utilisation comme agent Fongicide est donc autorisé sur une liste d'usage décrit dans le tableau ci-dessous. Cette préparation 100% d'origine naturelle est utilisable sur les cultures fruitières, potagères en passant par les cultures florales et la vigne. Présenté sous forme solide, une fois diluée dans l'eau, le bicarbonate de soude s'utilise en pulvérisation foliaire directement sur les plantes malades.

Usage : Bicarbonate de soude (ou sodium hydrogen carbonate) à usage fongicide
CAS N° 144-55-8

Composition : Poudre soluble (SP) autorisée en tant que Substance de base selon le règlement européen **CE 1107/2009** (rapport SANTE/10667/2015– rev. 2 du 09 Oct. 2015).

Utilisable en agriculture biologique, conformément au règlement CE 834/2007.

Spécifications : contient 990g de substance active de Bicarbonate de soude (NaHCO₃) par Kg de produit.

Période d'emploi : période optimum de mars à octobre, au champ, sous serre ou bien en intérieur.

Dose d'emploi : Méthode d'application par pulvérisation foliaire, ou douchage/trempage des fruits pour une application en post-récolte, après dilution du produit dans l'eau (bien respecter les doses d'emploi précisées dans le tableau ci-dessous).

Tableau des usages autorisés, en traitement FONGICIDE

CULTURE	Maladies ciblées	PERIODE D'EMPLOI	APPLICATION	DOSE D'EMPLOI (g de produit à mélanger dans 100 Litres de solution à pulvériser)/H
Arboriculture Pommier (<i>Malus sylvestris</i>)	Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>)	Printemps/Eté jusqu'à maturité de la récolte (Délai Avant Récolte – DAR = 1 jour)	1 à 8 applications (à intervalle de 10 jours minimum)	Entre 500g et 1000g de produit à mélanger à 100L de solution à pulvériser
Cultures légumières Cultures fruitières Cultures ornementales	Mildiou (<i>Sphaerotheca spp</i> , <i>Oidium spp</i>)	Printemps/Eté jusqu'à maturité de la récolte (Délai Avant Récolte – DAR = 1 jour)	1 à 8 applications (à intervalle de 10 jours minimum)	Entre 330g et 1000g de produit à mélanger à 100L de solution à pulvériser (dose de 1% p/v maximum).
Vigne (<i>Vitis vinifera</i>)	Oïdium (<i>Erysiphe necator</i>)	Printemps/Eté jusqu'à maturité de la récolte (Délai Avant Récolte – DAR = 1 jour)	1 à 8 applications (à intervalle de 10 jours minimum)	Entre 420g et 2000g de produit à mélanger à 100L de solution à pulvériser
Productions fruitières stockées (oranges, cerises, pommes, papaye...)	Maladies de conservation Pourriture bleue (<i>Penicillium italicum</i>) Pourriture verte (<i>Penicillium digitatum</i>)	Post-récolte	1 à 2 applications (à intervalle de 10 jours minimum)	Entre 1000g et 4000g de produit à mélanger à 100L de solution à pulvériser sur les fruits stockés (dose de 4% p/v maximum).

Précautions d'emploi :

Les volumes de bouillies à appliquer et les doses d'emploi peuvent varier en fonction de l'espèce végétale ciblée et notamment du volume de feuillage de la culture. Des concentrations d'application du produit supérieures à 1-2% peuvent être phyto-toxique pour la plante selon sa sensibilité. Des tests préalables peuvent être nécessaires.

Bien respecter les doses d'emploi. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après usage. Port de lunettes et gants recommandés. Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité. Tenir à des températures comprises entre +5°C et + 25°C, hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.

Eliminer le contenant conformément aux consignes de tri.